

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Paris, le 9 mai 2006 – A partir du 2 mai 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, Gaz de France a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} avril 2005.

Pour la mise en œuvre du contrat, 55 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

Ce communiqué contient des déclarations prospectives basées sur les estimations et prévisions de la direction de Gaz de France pour l'avenir. Les lecteurs sont informés que ces déclarations, fondées sur les données actuellement disponibles, sont soumises à des facteurs de risques et d'incertitude. Les résultats ou événements réels peuvent donc différer de ces informations et déclarations prospectives, auxquelles les lecteurs ne doivent accorder aucun caractère de certitude. En outre, Gaz de France n'a pas d'obligation de mise à jour des informations prospectives contenues dans ce communiqué.

Contact Investisseurs :

Communication Financière

Tél : 01 47 54 79 04

E-mail : GDF-IR-TEAM@gazdefrance.com

Profil du Groupe :

Le Groupe Gaz de France est un acteur majeur de l'énergie en Europe. Numéro un européen de la distribution de gaz naturel, Gaz de France emploie plus de 53 000 collaborateurs et a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros. Le Groupe dispose d'un portefeuille de 13,8 millions de clients, dont 11,1 millions en France. Coté à la Bourse de Paris en juillet 2005, Gaz de France a intégré l'indice CAC 40 et le Dow Jones Stoxx 600 dès septembre 2005.